

... :
... :



NOTE D'INFORMATION N°2015-2016/17

Octobre 2015

Note d'information Activités Pédagogiques Complémentaires

AVANT-PROJET D'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Cadre réglementaire :

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république de juillet 2013 donne la priorité à l'école primaire. Les activités pédagogiques complémentaires s'inscrivent dans l'ensemble des mesures qui doivent contribuer à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la réussite de tous les élèves, en donnant à chacun la possibilité de maîtriser les savoirs fondamentaux et de s'épanouir socialement et personnellement.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et des activités pédagogiques complémentaires

- [J.O. du 26-01-2013 : décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013](#)
- [B.O. n°6 du 7 février 2013 : circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013](#)

A CONSULTER

Repères pour mettre en œuvre "les activités pédagogiques complémentaires" MEN-DGESCO, octobre 2013

Ce document propose un ensemble de repères, de propositions et de pistes de réflexion à l'attention des équipes pédagogiques. **Il attire l'attention de chacun sur les principes de mise en œuvre et les points de vigilance à prendre en compte lors de l'élaboration, la conduite, le suivi et la régulation des APC.**

TELECHARGER : [Repères pour mettre en œuvre "les activités pédagogiques complémentaires"](#)

Avant-projet Activités Pédagogiques Complémentaires à retourner à l'IEN pour avis (avant passage en Conseil d'Ecole) – Date limite : à préciser. (ou avant, pour ceux qui veulent le soumettre au CE de Juin)

Circonscription de
TOUL

Affaire suivie par
E.HAYOT

Téléphone
03.83.43.03.67
Fax
03.83.63.03.30
Courriel.
ce.ien54-toul
@ac-nancy-metz.fr

Adresse
2 rue de la Légion Etrangère
BP 30315
54201 TOUL CEDEX

La place des APC dans la réforme de l'organisation du temps scolaire

- Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaires dans le premier degré, **les APC font partie des obligations de service des professeurs** qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles.
- Les **APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves** mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.
- **Leur organisation prend en compte l'offre péri-éducative existante**, le cas échéant dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT).

La validation des avant-projets : les avant-projets soumis devront explicitement tenir compte de la mise en œuvre des TAP (réforme du temps scolaire).

[Selon les écoles/communes, coordonner la durée des APC & TAP(**Temps d'Activité Péri-éducatifs**) / aligner les modules TAP & APC... tenir compte de la disponibilité des locaux... opter pour la complémentarité de l'offre ou l'alignement...]

Un large champ d'action pédagogique

- Les APC offrent un **large champ d'action pédagogique** et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, **pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre**.
- Les **enseignants peuvent aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages**, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.
- **Tous les élèves peuvent être concernés** par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

RAPPEL :

Le projet d'organisation des TAP (*public, fréquence, choix organisationnel, articulation avec les TAP, responsabilités*) est à **présenter en Conseil d'école après avis de l'IEN**

Pour vous aider à concevoir le projet d'APC à annexer au Projet d'école et à présenter en Conseil d'école. Suite aux animations pédagogiques de 2013/14 (N.FRAGA CPC)

- **On a bien retenu les 3 volets du projet APC :**
 - **Volet 1** : Aide, soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés
 - **Volet 2** : Accompagnement dans le travail personnel (*seulement pour l'élémentaire*)
 - **Volet 3** : Activité prévue dans le cadre du projet d'école
- **Le projet, c'est :**
 1. Le choix d'une organisation hebdomadaire
 2. La répartition annuelle entre 2 volets (maternelle) et 3 volets (élémentaire)
 3. Le contenu des activités, pour chacun des volets

1- ORGANISER :

Le choix d'une organisation hebdomadaire

- 18 semaines à 4 x 30mn
- 16 semaines à 3 x 45mn
- Mixte : (18) 4 x 30mn (Cycles 1 & 2 par ex) & (16) 3 x 45mn (Cycle 3 par ex)
- 24 semaines : 2 x 45mn

Une répartition annuelle :

- Sur 3 périodes (trimestres)
- Sur 4 périodes (24 semaines)

OUTIL : calendrier scolaire Annexe 3

Selon les écoles/communes, coordonner la durée des APC & TAP / aligner les modules TAP & APC... tenir compte de la disponibilité des locaux... opter pour la complémentarité de l'offre ou l'alignement...

2- DEFINIR LE CONTENU POUR CHACUN DES VOLETS

Une rédaction par cycle est intéressante car :

- elle permet une bonne information entre collègues ;
- elle ouvre la possibilité d'opérer des regroupements d'élèves par classe, par niveau de classe (au cas où les CE2 sont répartis sur 2 classes par exemple)
- elle peut permettre de construire un travail cohérent et progressif au long du cycle
- elle répond à l'inquiétude des parents qui aurait préféré telle classe voire tel(le) enseignant(e) en affichant une bonne lisibilité
- les postulats sont partagés : par exemple si l'on est convaincu du bénéfice des groupes hétérogènes et de l'ouverture de l'APC à tous, cette règle est communiquée comme étant une règle de l'équipe.

OUTIL

**ESSAI DE
REDACTION**

Projet APC annuel
Cycle 2

Annexe 2

VOLET 1 « aide et soutien aux élèves en difficultés »

- a. Savoir sur quelles difficultés précises on intervient (passer de « *l'élève en difficultés* » à « *quelles sont les difficultés précises de cet élève et dans quelles circonstances se manifestent-elles* »)
- b. Observer les stratégies des élèves, multiplier les essais de verbalisation pour permettre aux élèves de clarifier la représentation des apprentissages visés
- c. Développer un enseignement explicite doit permettre aux élèves de savoir ce qu'il apprend, ce qu'il faut qu'il fasse pour apprendre
- d. Prévenir en intervenant en amont des leçons importantes pour faire en sorte que les élèves soient plus à l'aise dans le temps ordinaire de la classe
- e. Prendre appui sur les interactions orales du groupe, enrichies par la présence d'un ou deux élèves en meilleure réussite
- f. Savoir développer un étayage entre élèves dans un climat de coopération plutôt que de compétition
- g. Savoir valoriser les progrès accomplis dans le groupe APC, mais aussi dans la classe entière et auprès de la famille

VOLET 2 « Activité prévue dans le cadre du projet d'école »

- a. Éviter les dérives de la pédagogie de projet (projet-vitrine, escargot, techniciste, spontanéiste...)
- b. Faire en sorte que le projet génère des apprentissages pour tous
- c. Innover, avoir de l'ambition sans être présomptueux
- d. Développer un enseignement explicite dans les différentes phases du projet (ce qu'on est en train d'apprendre, lien avec le travail ordinaire de la classe...)

VOLET 3 « Accompagnement dans le travail personnel » *élémentaire seulement*

- a. Avoir intégré les différentes dimensions (la levée des malentendus, la méthodologie de travail conduisant l'élève à plus d'autonomie, les processus métacognitifs, le transfert des apprentissages dans des situations décontextualisées)
- b. Écouter et comprendre ce que disent les élèves de leur rapport à l'école, à l'apprentissage pour mieux intervenir
- c. Se centrer sur des objets de travail essentiels (C2 : relire le texte de lecture jusqu'à une bonne fluidité, apprendre à mémoriser des mots, encoder, construire le nombre) (C3 : lire et relire en groupes de mots pour améliorer la compréhension, écrire et améliorer son écrit, apprendre une leçon, rechercher des informations et savoir les traiter, continuer à construire le nombre, réutiliser ce qu'on a appris dans un contexte différent)
- d. Multiplier les interactions élèves sur les processus métacognitifs notamment
- e. Varier les outils, notamment TICE
- f. Veiller après un fort étayage à dés-étayer, en montrant explicitement ce que chacun sait faire seul maintenant.

En annexe 1 : avant-projet d'APC à communiquer à soumettre à l'avis de l'IEN

En annexe 2 : exemple de projet annuel APC Cycle 2

En annexe 3 : calendrier scolaire

Etienne HAYOT
IEN Toul

Version corrigée du 29/10/2015